

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : CPIP (INTERNE)

Session : 2026

Epreuve : CAS PRATIQUE

Date de l'épreuve : 28 Janvier 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

À l'attention du directeur des
Services pénitentiaires d'insertion et
de probation,

SPIP de ...
de 28 janvier 2026,

Objet : TIG pédagogique sur la sécurité routière

Annexe : Fiche action "TIG pédagogique sur la sécurité
routière"

La prévention de la récidive est l'une des missions centrales des services pénitentiaires d'insertion et de probation. Elle est la finalité de leur action. Le développement des aménagements de peine et de peines alternatives à l'emprisonnement est une action majeure de l'administration pénitentiaire pour l'insertion ou la réinsertion des personnes condamnées.

La peine de travail d'intérêt général (TIG) est prévue à l'article B1.8 du code pénal. Elle peut être définie comme l'exécution d'un travail non rémunéré au profit d'une collectivité publique, d'une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public ou une association habilitée à mettre en œuvre des TIG. Le TIG peut être prononcé comme une peine alternative à l'emprisonnement ou à titre complémentaire.

Le TiG pédagogique a la particularité d'être en lien direct avec les faits commis. Le TiG pédagogique aura pour mission de faire amorcer une réflexion par les condamnés sur les dangers de la route. Les infractions au code de la route ne cessent d'augmenter. Par exemple en 2024, il y a eu 3193 tués sur la route.

Ainsi, je vous propose de mettre en place un TiG pédagogique relatif à la sécurité routière. L'association "la sécurité pour tous" sera en charge d'animer ce stage accompagnée d'un CPIP. Le TiG sera proposé aux hommes et femmes condamnés à une peine délictuelle ou contraventionnelle en lien avec une infraction routière.

Le TiG prendra la forme d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière qui durera une semaine ou plus en fonction de la durée du TiG prononcé par la juridiction. La date de début du stage sera prise en concertation avec l'organisme d'accueil.

L'association fera intervenir plusieurs intervenants (bénévoles, psychologue et moniteurs d'auto-école) qui animeront un groupe de réflexion sur les dangers de la route. Il s'agira de sensibiliser les condamnés. Il y aura un temps d'échange collectif et différents ateliers seront proposés leur permettant de prendre conscience des conséquences de leur comportement et le rapport qu'ont ces derniers avec la loi.

L'objectif principal est de prévenir la récidive et favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle. En effet, dès lors que les condamnés comprennent que leurs comportements peuvent avoir des conséquences graves pour eux-mêmes mais aussi pour les autres

alors ils se responsabilisent et évitent de commettre à nouveau des infractions routières. Il est important que cette action soit menée collectivement afin de permettre un temps d'échange et de se rendre compte des conséquences de leurs actes.

Le stage a également pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion notamment lorsqu'est commis l'infraction de conduite sans permis.

Enfin, à l'issue un bilan sera dressé et un formulaire de satisfaction sera proposé aux participants.

Annexe: Fiche action "TIG pédagogique sur la sécurité routière"

☒ Action de sensibilisation à la sécurité routière

Partenariat :	- Association "la sécurité pour tous" - CPIP
Objectifs :	- Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle - Prévenir la récidive
Durée et public ciblé	- Une semaine au plus en fonction durée de la peine prononcée - 10 hommes et femmes condamnés pour une infraction routière (délit / contravention)
Descriptifs et encadrement	- Encadrement par un CPIP - Ateliers de simulation (lunettes d'alcodémie, véhicules test) - Temps d'échange avec intervenants et autres participants - Sensibilisation aux dangers de la route - Quiz sur le code de la route - Intervenants : bénévoles, psychologue, moniteurs d'auto-école - Responsabiliser les conducteurs
Modalité de suivi et évaluation	- Compte rendu - Formulaire de satisfaction : impact et bénéfices